



Réunion Parents-Professeurs 4 ème



mardi 24 septembre 2019



LES GRANDES LIGNES de l'année scolaire de 4^{eme}

Les dates importantes de l'année

- ▶ 1^{ère} semestre de notation du 2 septembre au 17 janvier 2020
(conseils de classe 1^{er} semestre à partir du 20 janvier 2020)
- ▶ Réunion parents sur rendez vous le 14 novembre 2019
- ▶ 2^{ème} semestre de notation du 18 janvier au 30 juin 2020
(conseils de classe 2nd semestre à partir du 10 juin 2020)
- ▶ Remises des bulletins aux parents Jeudi 6 février 2020

RAPPEL :

- ▶ Elections des parents le vendredi 11 octobre 2019

VIE SCOLAIRE

Fonctionnement de la vie scolaire

- ▶ Les absences et sorties exceptionnelles doivent être justifiées par écrit au retour de l'élève dans l'établissement uniquement sur les billets roses.
- ▶ Si votre enfant est malade, merci de contacter la vie scolaire
- ▶ Vous avez le choix entre 3 régimes d'entrées et sorties du collège (voir carnet de correspondance) Si l'élève est régime 2 il n'y aura pas d'adaptation en cas d'absence d'un professeur.
- ▶ Les dispenses d'EPS (ponctuelle maximum une semaine):

L'élève présente son carnet au professeur et va en cours sans pratique sportive. Selon l'activité, le professeur peut décider d'envoyer l'élève en permanence.

Dispense au-delà d'une semaine sur présentation d'un certificat médical, qui doit être à la fois présenté à l'enseignant puis à la vie scolaire

Le carnet de correspondance doit vous être présenté tous les soirs.

- ▶ **Le téléphone portable devra être éteint dans l'enceinte du collège.**

Utilisation du logiciel PRONOTE

Se connecter à
PRONOTE

- ▶ Accès par le site du collège:

<http://www.college-mescoat-landerneau.ac-rennes.fr/>

Les demandes de bourse

Calendrier pour l'année 2019 - 2020

- ▶ La campagne de bourse pour 2019-2020 est ouverte du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 17 octobre 2019 pour les établissements d'enseignement public que la demande de bourse soit faite en ligne ou sur formulaire papier .
- ▶ Les dossiers papiers devront être remis à l'intendance pour le 11 octobre.
- ▶ La procédure est en ligne sur le site du collège.

Le dispositif « DEVOIRS FAITS »

- ▶ Les élèves seront pris en charge par des assistants d'éducation, les enseignants sur certains créneaux horaires.
- ▶ Attention: Même si les élèves bénéficient d'une aide au collège, cela ne signifie pas qu'ils n'auront pas de travail à la maison. Il est donc important de contrôler sur l'agenda de l'élève et sur Pronote le travail à réaliser.
- ▶ Le calendrier vous sera communiqué ultérieurement.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte
à l'entrée de
l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des
personnes étrangères
à l'établissement



Organisation d'exercices
de sécurité

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements
devant l'établissement



Ne pas stationner
devant l'établissement
à la dépose ou à la
récupération de l'élève



Signaler tout
comportement
ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires
régulières et
occasionnelles



Les événements ouverts
au public au sein de
l'établissement sous
réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires
hors Île-de-France
sous réserve de l'avis
du Recteur

Consignes applicables
en date du 23 novembre 2015



Les portes de
l'établissement
sont ouvertes
à partir de
7H45 le matin